

COLLECTIF OXYGENE « NON au projet Oxlane, OUI aux terres agricoles »

Lettre ouverte aux candidats aux élections régionales Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Objet : Votre position sur le projet « Village Oxlane » à Saint-Clément de Rivière (34) porté par le groupe Oxlane-Décathlon.

Madame, Monsieur

Le projet d'implantation, par le groupe Décathlon, d'un « Village Oxlane » de 24 hectares est prévu sur un terrain naturel et cultivé de la commune de Saint-Clément de Rivière, au nord de Montpellier. Ce lotissement «multi-activités», de nature strictement commerciale, s'il était réalisé, transformerait complètement la nature et l'identité du terrain concerné et aurait des conséquences irréversibles sur le plan paysager, environnemental, et économique.

Le « Collectif OXYGENE » regroupant 13 associations de protection de la nature et/ou agissant pour un aménagement du territoire respectueux de l'environnement, indépendant de toute formation à caractère politique, s'est mobilisé contre ce projet pour les raisons suivantes :

- La protection des terres à vocation agricole, notamment en zone péri-urbaine, constitue un impératif maintes fois affirmé par diverses instances, y compris au plus haut niveau (ministère de l'agriculture, conseil économique, social et environnemental notamment).
- A l'entrée de Montpellier en direction du Pic Saint Loup, l'installation de ce complexe commercial au cœur de la ceinture verte de Montpellier, zone à protéger conformément aux principes des trames vertes inscrites dans la loi Grenelle, détruirait le paysage caractérisé par sa continuité verte.
- Il contribue à l'étalement urbain, à l'artificialisation des sols et à leur imperméabilisation dans un secteur (tête de bassin versant particulièrement sensible de la Lironde, affluent du Lez) soumis à des risques croissants de ruissellement et d'inondations (cf crue destructrice du 29 septembre 2014).
- Il porte gravement atteinte à la biodiversité et aux écosystèmes, comme en témoigne le fait que la DREAL a recommandé à la société Décathlon de déposer un dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (recommandation que Décathlon a jusqu'à présent ignoré).
- Ce site n'est accessible qu'en voiture individuelle, aucune desserte en transport en commun ou aménagement cycliste n'étant programmés, sa fréquentation ne peut qu'aggraver considérablement le niveau de la pollution de l'air et des nuisances sonores. L'étude de trafic jointe au dossier d'enquête publique estime à 8000 le nombre de véhicules supplémentaires le samedi, et entre 4000 et 6000 les autres jours de semaine.
- Quant à l'impact positif annoncé par ses promoteurs sur la création d'emplois, il ne peut être pris en compte puisqu'il s'agirait essentiellement de quelques emplois précaires, de transferts d'autres sites du groupe face à la destruction des emplois de proximité.
- Et à terme, comme l'annoncent de nombreuses études socio-économiques, un risque de friche commerciale n'est pas à exclure, de par l'évolution des modes de consommation .

Dans une démarche visant à maintenir cet espace en terre naturelle et agricole, le collectif demande l'abandon du projet d'implantation de ce complexe commercial «Oxlane» prévu sur le territoire de la commune de Saint-Clément-de-Rivière, au lieu-dit «Les Fontanelles» ; et la sanctuarisation de ce terrain par son reclassement en zone agricole.

Cette prise de décision a lieu dans un contexte où les règlements et documents d'urbanisme sont en refonte ou en préparation :

- Dans la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, à laquelle appartient Saint Clément de Rivière, les élus du territoire travaillent à l'élaboration d'un nouveau SCOT tenant compte de la loi Grenelle 2 afin de « doter le territoire du Grand Pic Saint-Loup d'un document de planification

intercommunal opposable qui assurera à la fois sa préservation, sa cohérence et la gestion indépendante de son territoire », le précédent SCOT ayant été annulé le 15 mai 2014.

- A Saint Clément, un nouveau PLU devra remplacer le POS devenu obsolète au 31 décembre 2015 (prolongation possible jusqu'en mars 2017).

- Montpellier Méditerranée Métropole, envisage le développement du pôle métropolitain favorisant les relations et la mise en cohérence avec les intercommunalités voisines. Elle est favorable au développement d'une économie de proximité et de filières bio, de circuits courts et de maraîchage (programme de politique agricole et alimentaire présenté le 27 octobre 2014). Il est donc indispensable de préserver et de valoriser les terres agricoles.

Dans ces conditions, n'est-il pas préjudiciable d'engager une quelconque décision, tant que les habitants et les élus concernés par l'implantation de cette zone à dominante commerciale, n'auront pu être associés comme cela est prévu au travers de l'élaboration du futur SCOT, du futur PLU, et de la mise en place du pôle métropolitain ?

Comme aux autres listes candidates aux élections régionales sur notre future grande Région, nous vous posons les questions suivantes :

- 1) Quelle est votre position concernant ce projet de «lotissement multi-activités Oxlane » ?**
- 2) Soutiendriez-vous un projet alternatif qui permettrait de maintenir l'activité agricole sur ce terrain, y compris financièrement ?**
- 3) Seriez-vous prêts, en tant qu'élus, à intervenir contre ce projet ?**

Nous pouvons vous communiquer plus d'informations et vous rencontrer pour aborder plus en détail ce projet où la pratique sportive, le bien-être, la santé semblent uniquement servir de faire valoir à des intérêts commerciaux.

Le vallon de Fontfroide, où se situe le projet, mérite-t-il le sacrifice de sa zone verte, agricole et forestière, marqueur symbolique de notre territoire ?

L'aménagement du territoire, le maintien des terres agricoles en zone périurbaine sont des questions d'importance qui touchent au devenir de nos territoires.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le collectif OXYGENE : Jean-Michel Héлары

Merci de répondre par e-mail : collectifoxygene34@gmail.com

Ce courrier et votre réponse (sauf avis contraire de votre part) seront en ligne sur le site internet du Collectif Oxygène : <http://collectif-oxygene.fr/>